

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin\\_Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(6\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur le commissaire de police de Guise, après le 9 septembre 1862](#)

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur le commissaire de police de Guise, après le 9 septembre 1862

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (6)

Collation 1 p. (349r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur le commissaire de police de Guise, après le 9 septembre 1862, consulté le 18/09/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/42064>

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [après le 9 septembre 1862](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Commissariat de police de la ville de Guise](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

### Description

Résumé Godin informe le commissaire de police de Guise que Constant Huile, ouvrier chez le relieur Bertaud, a tenté d'acheter des marchandises dans le magasin d'étoffes du Familistère avec des bons de marchandises contrefaits pour une valeur de 21 F.

# Mots-clés

[Famolistère](#), [Finances d'entreprise](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Bertaud \[monsieur\]](#)
- [Huile, Constant](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/08/2023

---

Guise le 7<sup>me</sup> 1862

Monsieur le commissaire

un fait assez grave dont j'ai vu  
 l'aveu dans les magasins de Stoffe que je  
 possède au Familistère. il est allé  
 à l'usine aux ouvriers des cahets de  
 5 francs 2 francs 1 franc etc que son  
 y avait comme mensonge. le sommaire  
 suite constant vient de se présenter  
 avec huit cahets que je vous envoie  
 inclus pour y attester de la marchandise  
 qui avait été enlevé et qu'on lui a repris en  
 remarquant que ses cahets étant un  
 contre-passeur d'une observation qui lui en  
 était faite et sur les questions qu'on lui  
 a posés il a prétendu qu'un ouvrier de  
 l'usine les lui aurait donné mais il  
 ne peut justifier cette affirmation

L. Traillart.  
 chef de l'atelier  
 Familistère au  
 que l'on dit

deux cahets	sont de	5 fr	10
5	w	2	10
1	w	1	1
ensemble		fr	<u>21</u>

Je suis, agréer Monsieur l'assurance de  
 ma parfaite considération

Godefr.